

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX.



PROGRAMME DES COURS DU
SEMESTRE D'ÉTÉ 1909



Ouverture: 8 Avril
Cloture: 15 Juillet



1909 TROIS-CENT-CIRQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE
DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

1559



1909

PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1909

Ouverture : 8 Avril ; Clôture : 15 Juillet 1909

(Dernier terme d'inscription aux cours : 15 Mai)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1909

Les cours commenceront le 13 avril, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1909.

Le Bureau du Sénat, pour l'année 1908-1909, est composé de :

MM. Robert CHODAT, *Recteur* ;
Edouard MONTET, *Vice-Recteur* ;
Paul MORIAUD, *Secrétaire* ;

et de

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Hippolyte BALAVOINE, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Sigismond-L. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1909

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, Doyen.

	Salle
M. C. Cailler, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral</i> (suite du cours d'hiver). 3 h. Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i> 2 h. Lundi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle.</i> (Suite du cours d'hiver). 3 h. Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	33.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i> 2 h. Mardi, de 2 à 4 heures.	33.
<i>Conférences d'Analyse supérieure. Fonctions elliptiques.</i> (Suite du cours d'hiver). [Heures à fixer après entente avec le professeur.] 2 h.	33.
M. H. Fehr, prof. ord.	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i> 3 h. Lundi, de 9 à 11 heures et mercredi, à 9 heures.	33.
<i>Exercices d'éléments de mathématiques supérieures.</i> 2 h. Mercredi, de 2 à 4 heures.	17.
<i>Géométrie descriptive.</i> 2 h. Vendredi et samedi, à 9 heures.	33.

<i>Séminaire d'algèbre et de géométrie supérieures.</i>	2 h.	Salle
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.	
<i>Géométrie vectorielle.</i>	1 h.	
Mardi, à 11 heures.	33.	
M. R. Gautier , prof. ord.		
<i>Astronomie théorique.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.	33.	
<i>Compléments et exercices d'astronomie théorique.</i>	1 h.	
[Heure à fixer ultérieurement.]	33.	
<i>Océanographie.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 10 heures.	33.	
M. C.-E. Guye , prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.	
<i>Exercices pratiques de physique</i> (complément du cours).	3 h.	
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
M. A. Pictet , prof. ord.		
<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
Grand Amphithéâtre, Ecole de Chimie.		
<i>Exercices pratiques de chimie organique</i> (complément du cours).	4 h.	
Lundi ou jeudi, de 2 à 6 heures.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]		
M. Ph.-A. Guye , prof. ord.		
<i>Chimie technique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures. Ec. de Chimie. P. A.		
<i>Exercices pratiques de chimie physique. Applications.</i>		
Une demi-journée par semaine. [Programme spécial envoyé sur demande.]		

<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie technique et de chimie théorique.</i> — Visites d'usines.		Salle
M. L. Chavanne , prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 10 heures. Ec. de Chimie. P. A.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie pharmaceutique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur].		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des substances alimentaires</i> ¹ .		
Tous les jours.		
M. A. Lendner , prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.	
Mardi et samedi, à 7 heures. Institut de Botanique.		
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures. Institut de Botanique.		
M. L. Duparc , prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures. Ec. de Chimie. P. A.		
<i>Répétitoire pratique de minéralogie.</i>		
Jeudi ou samedi.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie.</i>		
Tous les jours [S'adresser au professeur].		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours. [S'adresser au professeur].		
<i>Chimie analytique</i> (Analyse technique, suite).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 6 heures. Ecole de Chimie. P. A.		
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures. Ecole de chimie. P. A.		
<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Mardi, à 11 heures. Ecole de Chimie. P. A.		

1. *Denrées alimentaires* (a lieu pendant le semestre d'hiver).

- M. F. Pearce**, prof. extr. En congé.
[M. le-D^r **Et. Joukowski**, suppléant.]
- Gîtes métallifères* (suite du cours d'hiver). 2 h.
Mardi, à 6 heures, et mercredi, à 5 heures. Ec. de Chim.
- M. E. Yung**, prof. ord.
- Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.* 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. Aula.
- Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.* — Tous les jours, sauf le jeudi [S'adresser au professeur].
- Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée* (Complément du cours).
Lundi ou mardi, de 2 à 6 heures. Instit. de Zoologie.
- M. M. Bedot**, prof. extr.
- Zoologie générale* (Bionomie). 1 h.
Samedi, à 4 heures. 30.
- M. R. Chodat**, prof. ord.
- Botanique.* — Biologie et systématique des Archidiphytes. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. Aula.
- Botanique pharmaceutique et Systématique des Phanérogames exotiques* (Cours pratique). 2 h.
Lundi, de 10 heures à midi. Institut de Botanique.
- Exercices pratiques de botanique* (Complément du cours). 3 h.
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures. Instit. de Botan.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.*
Tous les jours, sauf le jeudi. Instit. de Botan.
- Etude pratique des ferments appliqués à l'industrie.*
Tous les jours. Instit. de Botan.
- Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.*
Le jeudi.

- M. Ch. Sarasin**, prof. ord.
- Paléontologie des invertébrés.* 4 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h., mercredi, à 5 h. 30.
- Géologie de la Suisse.* 1 h.
Lundi, à 11 heures. 30.
- Répertoire de paléontologie.* 1 h.
Lundi, à 8 heures. Laborat. de Géologie.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de géologie et de paléontologie.* — Tous les matins. Labor. de Géol.
- Excursions géologiques.* — [Seront annoncées ultérieurement.]
- M. L. Massol**, prof. extr.
- Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses.* 1 h.
Jeudi, à 5 heures. 30.
- Travaux pratiques.*
(Jours et heures à fixer avec les étudiants).
- M. Ed. Claparède**, prof. extr.
- Psychologie expérimentale.* — La mémoire et le témoignage. 2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures. 30.
- Travaux spéciaux dans le laboratoire de psychologie expérimentale* [S'adresser au professeur]. 30.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. E. André**, D^r ès sc.
- Parasitologie humaine : Arthropodes.* 1 h.
Lundi, à 8 heures. 30.
- M. M. Basadonna**, D^r ès sc.
- Principes théoriques de la chimie analytique.* 1 h.
Mardi, à 6 heures. E. de C. P. A.
- M. G. Baume**, D^r ès sc.
- La métallographie* (avec démonstrations pratiques); —
les théories modernes de la matière. 1 h.
Jeudi, à 10 heures. E. de C. P. A.

	Salle
M. A. Bernoud , Dr ès sc. <i>Histoire de la physique au XIX^e siècle.</i> Vendredi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. A.-M. Boubier , Dr ès sc. <i>Biologie générale.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. 44.
M. H. Cantoni , Dr ès sc. <i>Analyse chimique par les méthodes volumétriques.</i> Samedi, à 6 heures.	1 h. E. de C. P. A.
M. L.-W. Collet , Dr ès sc. <i>Les grandes lignes de la géographie physique de l'Europe.</i> Mercredi, à 6 heures.	1 h. Labor. de Géol.
<i>Préparation aux excursions géologiques.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. Labor. de Géol.
<i>Trois excursions de géographie physique.</i> [Seront annoncées ultérieurement.]	
M. L. Demolis , Dr ès sc. <i>Analyses des denrées alimentaires et des produits techniques.</i> Samedi, à 5 heures.	1 h. Ec. de Ch. P. A.
M. P. Denso , Dr phil. <i>Photographie générale.</i> Lundi, à 5 heures.	1 h. 44.
<i>Photographie scientifique.</i> Mardi, à 5 heures.	1 h. 44.
M. E. Durand , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de chimie industrielle.</i> Mercredi, à 5 heures.	1 h. Ecole de Chimie.
M. E. Khotinsky , Dr ès sc. <i>Compléments de chimie organique.</i> (Série aromatique.) Mercredi et vendredi, à 2 heures.	2 h. Ec. de Ch. P. A.
M. E. Mallet , Dr ès sc. <i>Photographie judiciaire et méthodes d'identification.</i> Lundi, à 3 heures.	1 h. 44.

	Salle
M. D. Mirimanoff , Dr ès sc. <i>Introduction à la théorie des électrons.</i> Mardi, à 9 heures, et à une autre heure à fixer ultérieurement.	2 h. 33.
M. A. Monnier , Dr ès sc. <i>Chimie agricole.</i> Jeudi, à 5 heures.	1 h. Ecole de Chimie.
M. E. Pittard , Dr ès sc. <i>Anthropologie générale.</i> Anatomie comparée du squelette humain. Détermination des races humaines. Samedi, à 5 heures.	1 h. 30.
M. R. de Saussure , Dr en philos. <i>La géométrie du mouvement.</i> Mercredi, à 3 heures, et vendredi, à 4 heures.	2 h. 33.
M. O. Scheuer , Dr ès sc. <i>Electrochimie.</i> Samedi, à 3 heures.	1 h. Ec. de Ch. P. A.
M. A. Schidloff , Dr ès sc. <i>Méthodes et instruments des mesures électriques.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h. 44.
M. E. Steinmann , Dr ès sc. <i>Quelques chapitres de mécanique technique.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. 44.
M. L. Viret , Dr ès sc. <i>Algues d'eau douce.</i> (Formations, Plankton). Mercredi, à 6 heures.	1 h. 17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du Directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. E. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Le *Laboratoire municipal de Bactériologie et de Sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. L. Massol.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de bacheliers ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles, de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et ès sciences naturelles ; elle prépare aux examens du Diplôme de Chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les Etudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règle-

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ment de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, consulter les plans d'études ci-après ; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Plan d'Études pour le Diplôme de Chimiste.

A. Cours.

1^{re} année : Chimie inorganique et organique. Physique. Minéralogie. Une ou deux des sciences prévues aux programmes A ou B du premier examen du Diplôme¹.

2^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (2 semestres). — Complément des sciences indiquées aux programmes A ou B du premier examen du diplôme.

3^{me} année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux².

B. Laboratoires et travaux pratiques.

Le plan normal des travaux de laboratoires de chimie prévoit un minimum de six semestres de laboratoires de chimie, dont trois au moins de chimie analytique et deux au moins de chimie technique.

1. D'après le règlement de l'Université, le premier examen du Diplôme de Chimiste porte, au choix du candidat, sur l'un ou l'autre des programmes suivants : Programme A : 1. Minéralogie ; 2. Mathématiques spéciales ou Calcul différentiel et intégral ; 3. Mécanique. — Programme B : 1. Minéralogie ; 2, 3 et 4. Trois des branches suivantes au choix du candidat : Botanique, Zoologie, Géologie, Mathématiques spéciales, Calcul différentiel et intégral, Mécanique.

2. Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres), sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, soit par exemple : électricité (en vue de l'électrochimie), matières colorantes et produits synthétiques (en vue des industries chimiques organiques), géologie, gîtes métallifères (en vue de la prospection, de la chimie métallurgique), analyses des denrées alimentaires (en vue de la chimie des denrées alimentaires), fermentations, bactériologie, microscopie pharmaceutique, zoologie, botanique (en vue de la chimie agricole).

Les travaux pratiques des autres disciplines scientifiques doivent être échelonnés sur les trois années d'études.

C. Examens.

Il est recommandé de scinder le premier examen en deux parties à passer à la fin de la première et de la deuxième année¹; les épreuves pratiques du deuxième examen se font dans les laboratoires de chimie analytique et de chimie technique.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. —
Laboratoires : Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — **Labo-
ratoires** : Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques
de botanique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et pharmacie.
Pharmacognosie. Dénrées alimentaires. Physique. Hygiène. —
Laboratoires : Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacognosie et chimie pharmaceu-
tique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — **Labo-
ratoires** : Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exer-
cices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 11 décembre 1899, que l'on se procure auprès du Secrétaire de l'Université.

1. Les candidats qui préparent l'un des baccalauréats ès sciences ont avantage à passer, la première année, les examens sur les sciences auxiliaires; la deuxième année, sur la Chimie, la Physique et la Minéralogie.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantage à choisir la session d'octobre, qui leur permet d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestres, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, une ou deux fois, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler	33	C. Cailler A. Lendner	33 I.B.	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler A. Lendner	33 I.B.
8 à 9	C. Sarasin E. André	L.G. 30	C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula			C.-E. Guye	Aula	C.-E. Guye	Aula
9 à 10	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.	R. Chodat Ph. Guye D. Mirimaroff	Aula E.C.P.A. 33	R. Chodat Ph. Guye H. Fehr	Aula E.C.P.A. 33			R. Chodat H. Fehr	Aula 33	R. Chodat H. Fehr	Aula 33
10 à 11	E. Yung H. Fehr L. Chavanne R. Chodat	Aula 33 E.C.P.A. I.B.	E. Yung R. Gautier L. Chavanne	Aula 33 E.C.P.A.	E. Yung R. Gautier	Aula 33	G. Baume	E.C.P.A.	E. Yung R. Gautier L. Chavanne	Aula 33 E.C.P.A.	E. Yung R. Gautier	Aula 33
11 à 12	A. Pictet R. Chodat C. Sarasin	E.C.G.A. I.B. 30	A. Pictet L. Duparc H. Fehr	E.C.G.A. E.C.P.A. 33	A. Pictet	E.C.G.A.			A. Pictet H. Fehr	E.C.G.A. 32	A. Pictet	E.C.G.A.
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33	E. Khotinsky H. Fehr	E.C.P.A. 17			E. Khotinsky	E.C.P.A.		
3 à 4	C. Cailler E. Mallet	33 44	C. Cailler	33	R. de Saussure H. Fehr	33 17					O. Scheuer	E.C.P.A.
4 à 5	C. Sarasin	30	C. Sarasin H. Fehr	30 33					C. Sarasin R. de Saussure	30 33	M. Bedot	30
5 à 6	L. Duparc P. Denso	E.C.P.A. 44	H. Fehr L. Duparc Ed. Claparède P. Denso	33 E.C.P.A. 30 44	C. Sarasin E. Durand E. Joukowski	30 E.C.P.A. E.C.	L. Massol A. Monnier	30 E.C.P.A.	L. Duparc A. Lendner E. Claparède A. Bernoud	E.C.P.A. I.B. 30 44	E. Pittard L. Demolis	30 E.C.P.A.
6 à 7	L. Duparc A. Schidloff	E.C.P.A. 44	Basadonna E. Steinmann E. Joukowski L. Collet	E.C.P.A. 44 E.C. L.G.	L. Duparc L. Collet L. Viret A.-M. Boubier	E.C.P.A. L. G. 17 44			L. Duparc	E.C.P.A.	H. Cantoni	E.C.P.A.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

M. Paul Oltramare , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Lucain : <i>Pharsale</i> , livre IV. — Properce : <i>Elégies</i> , livre I ^{er} .	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — La poésie sous les Flaviens.	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 8 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — L'Islam.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 3 heures.	46.
M. Jules Nicole , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Lucien : Dialogues choisis. — Aristophane : <i>Les Nuées</i> (Programme de la licence).	4 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures, et lundi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — La poésie dramatique à l'époque athénienne (Suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	58.

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La poésie lyrique au XIX ^e siècle. (Suite du cours d'hiver).	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Exercices de composition et de style.</i> (Pour les candidats à la licence).	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	4 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> [Voir p. 20].	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les consonnes.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	46.
<i>Littérature espagnole.</i> — Les romans picaresques.	4 h.
Jeudi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Explication de l' <i>Histoire de saint Louis</i> de Joinville (éd. N. de Wailly ; Paris, Hachette).	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Explication du <i>Principe</i> de Machiavel (éd. Lisio, dans la <i>Biblioteca Scolastica di Classici Italiani</i> ; Florence, Sansoni).	4 h.
Jeudi, à 9 heures.	47.
M. Alexis François , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — L'organisation de la langue littéraire : Le Purisme, XVII ^e siècle (suite du cours d'hiver).	4 h.
Samedi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence.</i> (Etude de textes grammaticaux.) Les Commentaires inédits de l'Académie française sur le <i>Quinte-Curce</i> de Vaugelas.	4 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.

<i>Conférence.</i> — (Explication des auteurs de la licence.)	
Chateaubriand : <i>Pages choisies</i> ; Sainte-Beuve : <i>Extraits.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
M. Emile Redard , prof. ord.	
<i>Littératures du Nord.</i> — Les littératures anglaise et allemande au XIX ^e siècle (depuis 1820).	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'auteurs anglais.</i> — Lecture, traduction et commentaire de fragments de Walter Scott (<i>Quentin Durward</i>) et de Thomas Carlyle (<i>Sartor Resartus</i>).	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence d'auteurs allemands.</i> — Lecture, traduction et commentaire de fragments de Heine (<i>Romantische Schule</i> et <i>Romanzero</i>) et de Immermann (<i>Münchhausen : der Oberhof</i>).	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
M. Ferdinand de Saussure , prof. ord.	
<i>Interprétation de textes anglo-saxons et vieux haut-allemand</i> (Conférence).	1 h.
Lundi, à 11 heures.	46.
<i>Sanscrit.</i>	2 h.
Mardi et jeudi à 10 heures.	47.
<i>Linguistique générale.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, à 11 heures.	47.
M. Jean-Jacques Gourd , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Philosophie du moyen âge. — Philosophie française.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Philosophie.</i> — Philosophie de la religion (Suite du cours d'hiver).	4 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.

<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.	Salle
Vendredi et samedi, à 2 heures.	47.	
M. Adrien Naville , prof. ord.		
<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences.	3 h.	
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 8 heures.	46.	
M. Paul Duproix , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.	
— La science de l'éducation au XIX ^e siècle.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	45.	
<i>Méthodologie.</i>	1 h.	
Lundi, à 10 heures.	45.	
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.	45.	
<i>Littérature française.</i> — Les principaux romanciers du XIX ^e siècle.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.	
M. Francis De Crue , prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — Les Huguenots sous Henri IV.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.	
<i>Conférence historique.</i> — Lecture et commentaire des lettres de Calvin.	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.	57.	
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Prolégomènes de la féodalité.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.	57.	
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Documents latins et vieux français, du IX ^e au XVI ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	58.	
M. Charles Seitz , prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au IV ^e siècle avant J.-C.	2 h.	
Jedi et vendredi, à 9 heures.	46.	

		Salle
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.	1 h.	
Vendredi, à 10 heures.	57.	
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire de l'Europe à l'époque du premier Empire français : le déclin de la puissance napoléonienne.	2 h.	
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.	
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	
Lundi, à 10 heures.	47.	
<i>Séminaire de français moderne.</i> — [Voir p. 24].	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.	57.	
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX ^e siècle.	2 h.	
Jedi et vendredi à 11 heures.	49.	
M. Edouard Naville , prof. extraord.		
<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Egypte.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 2 heures.	46.	
M. William Rosier , prof. ord.		
[Suppléant : M. Emile Chaix , privat-docent].		
<i>Géographie économique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 5 heures.	49.	
<i>Conférence de géographie.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	57.	
M. Louis Wuarin , prof. ord.		
<i>Economie sociale, soit Sociologie appliquée.</i> — La coopération. La question du logement : Action privée et officielle ; législation. Le luxe.	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	46.	

	Salle
<i>Sociologie théorique.</i> — Les précurseurs de la sociologie. Les fondateurs. L'œuvre de la première étape.	2 h.
Lundi et samedi, à 5 heures.	46.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 6 heures.	47.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — Le profit d'entreprise et l'intérêt du capital.	2 h.
Mercredi, à 6 heures, et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
M. Eugène de Girard , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XVIII ^e siècle.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
M. Léon Winiarski , prof. extr.	
<i>Statistique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	55.
<i>Conférence de statistique.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	55.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. ord.	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	57.

	Salle
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	57.
M. Charles Seitz , prof. ord.	
<i>Les mœurs et les institutions de la France à l'époque du Consulat et de l'Empire.</i>	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.
M. Louis Zbinden , privat-docent.	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Mardi, à 4 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Mercredi, à 3 et 4 heures.	E. Al ¹ .
M. Alfred Dufour , privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais).	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	47.
M. Henri Mercier , lic. ès lettres.	
<i>Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.
Samedi, à 5 heures.	57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	57.
M. Charles Bally , D ^r en philos., privat-docent.	
<i>Stylistique</i> (fondée sur l'explication d'auteurs français) [Suite du cours d'hiver].	1 h.
Lundi, à 3 heures.	49.

¹ E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

	Salle
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). Vendredi, à 3 heures.	1 h. 57.
M. Albert Séchehaye , D ^r en phil., privat-docent. <i>Eléments de la grammaire historique du français</i> . Samedi, à 4 heures.	1 h. 57.
<i>Phonologie</i> . Jeudi, à 9 heures.	1 h. 57.
M. Georges Thudichum , privat-docent. <i>Diction et prononciation françaises</i> . — Phonétique. I. Etude pratique des sons du français. II. Interprétation de morceaux en prose et en vers. Mardi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 48 et 28.
M. A. Roussy . <i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes). Vendredi, à 6 heures.	1 h. 46.
M. Alfred Juvet , D ^r en philos. <i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales. — Explication d'auteurs français modernes. Samedi, à 5 heures.	1 h. 45.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Daniel Bersot , lic. ès sc. soc. <i>Histoire du journalisme</i> . Mercredi, à 4 heures.	1 h. 47.
---	-------------

	Salle
<i>Conférence</i> . Vendredi, à 3 heures.	1 h. 44.
M. Arthur de Claparède , D ^r en droit. <i>Géographie politique, économique et sociale</i> . — Du rôle social de la colonisation. Examen des divers systèmes de colonisation chez les modernes. Mardi, à 2 heures.	1 h. 47.
M. Henri Courvoisier , lic. ès lettres. <i>Interprétation d'auteurs grecs</i> . — Homère : <i>Odyssée</i> . Lundi, à 5 heures.	1 h. 47.
<i>Interprétation d'auteurs latins</i> . — Horace : <i>Épîtres</i> et <i>Satires</i> . Lundi, à 6 heures.	1 h. 46.
M. Frank Grandjean , lic. ès lettres. <i>Revision générale des systèmes philosophiques au point de vue des doctrines de la connaissance</i> (philosophie grecque et philosophie moderne). [Suite du cours du semestre d'hiver]. Mardi, à 5 heures.	1 h. 45.
M. L. Hersch , lic. ès sc. sociales. <i>L'émigration moderne et son histoire</i> (étude de sociologie économique). Lundi, à 2 heures.	1 h. 45.
<i>Introduction à l'étude des sciences sociales</i> (objet ; méthode, écoles, doctrine et réalité sociales ; lois sociologiques, conclusion d'ordre pratique). Mercredi, à 2 heures.	1 h. 45.
M. Henri Leale , D ^r en sociologie. <i>Criminologie</i> . Samedi, à 3 heures.	1 h. 47.
M. G. Liwchitz , lic. ès sc. sociales. <i>Répétitions d'histoire de la philosophie</i> . a) La philosophie moderne : chapitres choisis. b) « Les trois dialectiques » de J.-J. Gourd : lecture, interprétation, discussion. Mardi et jeudi, à 2 heures.	2 h. 45.

	Salle
M. André de Maday , D ^r ès sc. politiques.	
<i>Introduction à la Sociologie théorique.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	33.
<i>Philosophie du droit.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 3 heures.	17.
<i>Législation ouvrière comparée.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence de législation ouvrière comparée.</i>	1 h.
Heure à fixer avec les étudiants.	
M. Camille Martin , D ^r en philosophie.	
<i>Archéologie du moyen âge. L'art gothique.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	46.
M^{me} D. Pasmanik , D ^r en philosophie.	
<i>Répertoire d'histoire de la philosophie : la philosophie des Grecs.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	46.
<i>Lecture et interprétation de Gompers : Les penseurs de la Grèce.</i>	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	46.
<i>Lecture et interprétation de quelques sociologues modernes : Vilfredo Pareto, Georges Sorel.</i>	1 h.
Samedi, à 4 heures.	46.
M. F.-F. Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises. — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeariens.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 2 heures.	45.
<i>Conférence d'anglais moderne. — Grammaire et style.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	47.
M. Georges Thudichum.	
<i>Prononciation et diction françaises.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 4 heures.	28.
<i>Séminaire de français moderne [Voir p. 22].</i>	

	Salle
M. G. Vulliétty , lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'art. — Venise et les villes du nord de l'Italie.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 3 heures.	47 et 46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 4 heures.	47.
M. E.-Ph. Wilmot , lic. ès sc. sociales.	
<i>Philosophie des sciences sociales.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	46.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 14 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires

rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1909 du 13 juillet au 30 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
8 à 9	J. Nicole	45	J. Nicole	45	J. Nicole	45	A. François	57	J. Nicole	45	P. Oltramare	47
					P. Oltramare	46	E.-Ph. Wilmot	46	A. Naville	46		
9 à 10	J. Nicole	45	J. Nicole	58	E. Muret	47	E. Muret	47	Ch. Seitz	46	J. Nicole	45
	Ch. Seitz	46	E. Muret	47	F. De Crue	57	Ch. Seitz	46			L. Winiarski	55
	L. Winiarski	55	Ch. Seitz	46	L. Winiarski	55	E. Redard	45				
			De Maday	45			A. Séchehaye S.F.	57				
10 à 11	P. Duproix	45	E. Muret	46	P. Duproix	45	E. Muret	46	A. François	47	A. François	45
	E. Muret	46	F. de Saussure	47	E. Muret	46	F. de Saussure	47	Ch. Seitz	57	E. Milhaud	30
	Ch. Seitz	47			F. De Crue	57	J.-J. Gourd	45	E. Milhaud	30		
11 à 12	P. Duproix	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45	E. Redard	45	P. Duproix	45	P. Duproix	45
	F. de Saussure	46	F. de Saussure	47	E. de Girard	57	F. de Saussure	47	F. De Crue	58	E. Milhaud	46
	E. de Girard	57	E. de Girard	57			Ch. Borgeaud	49	Ch. Borgeaud	49		
									E. Milhaud	46		
2 à 3	F.-F. Roget	47	E. Naville	46	C. Martin	46	G. Liwchitz	45	J.-J. Gourd	47	J.-J. Gourd	47
	L. Hersch	45	A. de Claparède	47	F.-F. Roget	47			E. Naville	46	F.-F. Roget	45
			G. Liwchitz	45	L. Hersch	45			F.-F. Roget	45		
					A. de Maday	33						

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville	46	F. De Crue	45	A. Naville	46			F. De Crue	45	P. Oltramare	46
	E. Redard	45	H. Mercier S. F.	57	E. Redard	45			A. Dufour S. F.	47	H. Leale	17
	Ch. Bally S. F.	49	A. de Maday	17	L. Zbinden S. F. E.A.				Ch. Bally S. F.	57		
	A. de Maday	17	D. Pasmanik	46					G. Vulliétty	46		
	G. Vulliétty	47							D. Bersot	44		
4 à 5	J.-J. Gourd	45	P. Oltramare	47	J.-J. Gourd	45			J.-J. Gourd	45	A. Séchehaye S.F.	57
	G. Vulliétty	47	L. Zbinden S.F.	57	L. Zbinden S. F. E.A.				Ch. Seitz S. F.	57	D. Pasmanik	46
			G. Thudichum	28	D. Bersot	17			G. Thudichum	28		
					D. Pasmanik	46						
5 à 6	B. Bouvier	45	B. Bouvier	47	B. Bouvier	45			B. Bouvier	45	H. Mercier S. F.	57
	L. Wuarin	46	L. Wuarin	46	L. Wuarin	46			L. Wuarin	46	L. Wuarin	46
	H. Courvoisier	17	E. Chaix	49					Em. Chaix	49	A. Juvet	45
			G. Thudichum S. F.	48					G. Thudichum S. F.	28		
			F. Grandjean	45								
6 à 7	B. Bouvier S. F.	57	B. Bouvier	47	B. Bouvier S.F.	57			B. Bouvier	47	L. Wuarin	47
	L. Wuarin	47	E. Chaix	57	E. Milhaud	46			E. de Girard	57		
	H. Courvoisier	46	E. Milhaud	46					A. Roussy S. F.	46		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur LOUIS REHFIOUS, Doyen.

	Salle
M. Ferdinand Gentet , prof. ord.	
<i>Droit international privé.</i> — Conflits des lois civiles, commerciales et de procédure.	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.	48.
M. Alfred Martin , prof. ord.	
<i>Droit civil.</i> — Les obligations en droit français et en droit fédéral. Des contrats (suite). Privilèges et hypothèques. Prescription.	5 h.
Mardi à samedi, à 9 heures.	48.
<i>Droit privé fédéral.</i> — Code civil suisse. Droits réels (suite).	2 h.
Lundi, à 9 heures; samedi, à 8 heures.	48.
M. Alfred Gautier , prof. ord.	
<i>Procédure civile.</i>	3 h.
Mercredi et jeudi, à 10 h., et vendredi, à 8 heures.	48.
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale. Etude des infractions dans leurs éléments constitutifs. Droit genevois. Projet de Code pénal suisse. Droit comparé.	4 h.
Lundi à jeudi, à 8 heures.	48.

	Salle
M. Louis Rehious , prof. ord.	
<i>Droit commercial.</i> — 1° Les transports par chemins de fer; — le service postal.	3 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.	48.
2° La faillite.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 h. ¹ / ₄ .	48.
<i>Code civil allemand.</i> — IV. Droit de famille.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	50.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX ^e siècle.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
M. Paul Moriaud , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — II. Droits réels.	4 h.
Mardi à vendredi, à 7 heures.	49.
<i>Système du droit privé romain</i> (1).	
I. Personnes et famille, obligations.	4 h.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 9 heures.	17.
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques (personnes, successions, droits réels) avec travaux écrits.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	57.
<i>Séminaire de droit romain.</i> — Programme spécial au Bureau du Caissier-comptable.	
Tous les jours, sauf le samedi. — Pour les heures, consulter les affiches.	
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht.	3 h.
Lundi, mercredi et jeudi, à 8 heures.	44 et 49.

(1) Les cours de MM. les professeurs Meumann et Moriaud sur le « Système de droit privé romain » forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

	Salle
M. Louis Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i>	1 h.
Lundi à 10 heures.	Morgue judiciaire.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Economie politique. — Cours général : La répartition et la consommation.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mardi, à 6 heures.	46.
<i>Cours spécial. — Les profits d'entreprise et l'intérêt du capital.</i>	2 h.
Mercredi, à 6 heures, et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	46.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> (4).	
II. Sachen- und Erbrecht [en allemand].	4 h.
Mardi et jeudi, à 10 et 11 heures.	17.
<i>Code civil allemand. — Allgemeiner Teil</i> [en allemand].	4 h.
Mercredi, à 9 et 10 h., vendredi, à 10 et 11 h.	44.
III. Sachenrecht [en allemand].	4 h.
Mardi, jeudi, vendredi, à 9 h., mercredi, à 11 h.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten</i> [en allemand].	2 h.
Mardi, de 2 1/2 h. à 4 heures.	44.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	17.
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Lundi et samedi, à 7 et 8 heures.	49.

(4) Les cours de MM. les professeurs Meumann et Morlaud sur le «Système de droit privé romain» forment un tout et ne peuvent pas être suivis séparément.

	Salle
M. Hugo de Claparède , prof. extr.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i>	
II ^{me} partie. (Droit privé).	5 h.
Mardi, à 8 et 9 heures; mercredi, à 9 heures; jeudi, à 8 et 9 heures.	49.
<i>Histoire de l'empire et du droit allemand.</i>	
[Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte, en allemand].	4 h.
Mercredi et vendredi, à 2 et 3 heures.	49.
<i>Code civil allemand. — Buch II. Recht der Schuldverhältnisse</i> [en allemand].	5 h.
Mardi et jeudi, à 10 et 11 h., et mercredi, à 8 h.	44.
M. Joseph Partsch , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (Römische Rechtsgeschichte).	4 h.
Lundi, jeudi et samedi, à 8 h., mercredi, à 9 h.	17.
<i>Exégèse des Pandectes</i> , avec travaux écrits facultatifs.	
[Pandektenexegese, mit fakultativen schriftlichen Arbeiten] [en allemand].	2 h.
Mardi et vendredi, à 5 heures.	50.
M. Emile Spira , prof. extr.	
<i>Droit pénal allemand.</i> [Deutsches Strafrecht] [en allemand].	5 h.
Lundi, vendredi et samedi, à 11 heures; mardi et mercredi, à 5 heures.	17.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Albert Caleb , Dr jur.	
<i>Les sociétés en droit comparé.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 11 heures.	49.
M. Frédéric de Rabours , lic. jur.	
<i>L'éloquence judiciaire</i> (Le plaidoyer romantique. Les dramaturges de la barre).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.

	Salle	
M. Mohammed Fahmi , lic. jur.		
<i>Droit musulman</i> . — La famille.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		49.
M. Maxime Haissly , lic. jur.		
<i>Etude des lois d'organisation judiciaire et de procédure civile genevoises</i> .	2 h.	
Lundi et mercredi, à 4 heures.		48.
M. Henri Hayem , D ^r jur.		
<i>Droit comparé</i> . — Des atteintes au droit de propriété dans différentes législations contemporaines (lois antialcooliques, expropriation des congrégations et biens d'église, expropriation des Polonais, etc.)	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.		48.
M. Edmond Pittard , D ^r jur.		
<i>Droit international public</i> . (Les lois de la guerre).	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE ¹

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée [semestre d'hiver]. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été].

DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (successions et partie générale). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé [semestre d'hiver]. — Droit commercial [semestre d'été]. — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral [pour les étudiants suisses]. — Législation civile comparée [semestre d'été]. — Histoire constitutionnelle de la Suisse [pour les étudiants suisses, semestre d'été]. — Droit international public.

TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international public; droit international privé. — Droit romain, partie générale [hiver]. — Droit privé fédéral et droit public fédéral [pour les étudiants suisses].

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les huit heures). — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand. — Droit international privé.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1^o le cours de *Logique* ;

2^o les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine (en outre du *Cours général obligatoire*).

FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	Borel Rehfous	49 48	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud Rehfous	49 48	Borel Rehfous	49 48
8	A. Gautier Borel Partsch Moriaud	48 49 17 44	de Claparède A. Gautier Borel	49 48 17	A. Gautier Borel de Claparède Moriaud	48 17 44 49	A. Gautier de Claparède Partsch Moriaud	48 49 17 44	A. Gautier Borel	48 17	A. Martin Borel Partsch	48 49 17
9	A. Martin Moriaud	48 17	de Claparède A. Martin Moriaud Meumann	49 48 17 44	de Claparède A. Martin Meumann Partsch	49 48 44 17	de Claparède A. Martin Moriaud Meumann	49 48 17 44	A. Martin Moriaud Meumann	48 17 44	A. Martin	48
10	Rehfous Mégevand	50 M. J.	Rehfous Moriaud Meumann de Claparède	50 57 17 44	A. Gautier Meumann	48 44	A. Gautier de Claparède Meumann	48 44 17	Milhaud Rehfous Meumann	30 48 44	Milhaud Rehfous	30 48
11	Gentet Spira	48 17	Gentet Meumann de Claparède	48 17 44	Gentet Meumann	48 44	Borgeaud Meumann de Claparède	49 17 44	Borgeaud Milhaud Meumann Spira	49 46 44 17	Milhaud Spira Caleb	46 17 49
2			Meumann	44	Rehfous de Claparède	48 49			de Claparède	49		
3			Meumann	44	de Claparède	49			de Claparède	49		
4	Haissly Pittard	48 49	Caleb	49	Haissly	48			de Rabours	48		
5	Hayem	48	Partsch Spira	50 17	Hayem Spira M. Fahmi	48 17 49			Partsch Hayem	50 48		
6			Milhaud	46	Milhaud	46						

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur H. BALAVOINE, Doyen.

	Salle
M. A. Chantre , prof. ord.	
<i>Histoire du Christianisme et de l'Eglise pendant le XIX^e siècle.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.	28.
M. E. Montet , prof. ord.	
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — L'histoire de Joseph dans la Genèse et dans la tradition sémitique.	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i> — Histoire de la langue, du canon, des textes et des versions.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de la Genèse.	4 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures, et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.
Mardi, à 10 heures, et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>	
Division supérieure.	1 h.
Lundi, à 11 heures.	28.
Division inférieure.	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	
Cours élémentaire.	1 h.
Mardi, à 5 heures.	29.

Cours supérieur.	1 h.	Salle
Vendredi, à 5 heures.		29.
<i>Histoire de la littérature arabe.</i>		
Première partie.	1 h.	
Mardi, à 4 heures.		29.
Deuxième partie.	1 h.	
Vendredi, à 4 heures.		29.
M. E. Martin , prof. ord.		
<i>Introduction aux livres du Nouveau Testament.</i>	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Deuxième		
Épître aux Corinthiens.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		28.
M. H. Balavoine , prof. ord.		
<i>Morale chrétienne des préceptes.</i>	3 h.	
Mardi et mercredi, à 11 h., samedi, à 10 heures.		28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.	
Samedi, à 8 heures.		28.
M. M. Doret , prof. ord.		
<i>Théologie pastorale</i> (suite du cours). — Les grandes		
œuvres protestantes.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		28.
M. G. Fulliquet , prof. ord.		
<i>Dogmatique.</i> — 4 ^{me} partie : la Science et la Foi.	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.		28.
<i>Apologétique chrétienne spéciale</i> (suite).	1 h.	
Mardi, à 5 heures.		28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

		Salle
M. J. Nicole , prof. ord.		
<i>Les actes des Apôtres.</i> — <i>Pères grecs, textes choisis.</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 11 heures.		29.
M. P. Oltramare , prof. ord.		
<i>Patristique latine.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.		29.
M. H. Rœhrich , pasteur.		
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	
Lundi, à 3 heures.		29.
M. B.-F. Hochreutiner , D ^r ès sciences.		
<i>Théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		28.
M. F. Falk , D ^r en philos.		
<i>La Kabbale.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, à 3 heures.		28.
<i>La philosophie juive du moyen âge</i> , 1 ^{re} partie, de Saadia		
à la période aristotélicienne.	2 h.	
Mercredi et samedi, à 4 heures.		28.
<i>Histoire de la littérature rabbinique</i> (Suite du cours d'hiver).	1 h.	
Samedi, 5 heures.		28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes ¹.

A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28					
8	E. Montet	28	E. Montet P. Oltramare	28 29	E. Montet	28		E. Montet	28	H. Balavoine	28
9	E. Martin E. Montet	28 29	E. Martin	28	E. Martin E. Montet	28 29		E. Martin	28	E. Martin E. Montet	28 29
10	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29	A. Chantre E. Montet	28 29		A. Chantre	28	H. Balavoine	28
11	E. Montet	28	H. Balavoine E. Montet	28 29	H. Balavoine J. Nicole	28 29		M. Doret	28	M. Doret J. Nicole	28 29
2								M. Doret	28		
3	H. Rœhrich	29	F. Falk	28	F. Falk	28					
4			E. Montet	29	F. Falk	28		E. Montet	29	F. Falk	28
5			G. Fulliquet E. Montet	28 29	G. Hochreutiner	28		E. Montet	29	F. Falk	28

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Sigismund LASKOWSKI, Doyen.

M. le Dr **S. Laskowski**, prof. ord.

Anatomie normale. — Neurologie. Centres nerveux.

Nerfs périphériques et les organes des sens. 6 h.

Tous les jours, à 3 heures. Ec. Méd¹.

M. le Dr **A. Eternod**, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures du matin. Ec. Méd.

Embryologie. — 2^{me} partie : Embryologie comparée et humaine. 3 h.

Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures du matin. Ec. Méd.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'histologie normale.

Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.

(Ont lieu pendant le semestre d'hiver.)

M. le Dr **J.-L. Prevost**, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de relation. 6 h.

Tous les jours, à 11 h., sauf le jeudi, à 4 heures. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

Exercices pratiques dans le laboratoire. 3 h. ¹/₂

Lundi, de 1 ¹/₂ à 3 h., et jeudi, de 9 à 11 h. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **M. Askanazy**, prof. ord.

Anatomie pathologique spéciale. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. Inst. path¹.

Cours sur les tumeurs. 1 h.

Jeudi, à 8 heures. Inst. path.

Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.

Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures. Inst. path.

Recherches spéciales. — Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir. Inst. path.

M. le Dr **L. Bard**, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 10 ¹/₂ à midi. Hôp. cant².

Stage clinique. — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.

Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.

Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **C. Girard**, prof. ord.

Clinique chirurgicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, de 9 h. à 10 h. ¹/₂, sauf le samedi. Hôp. cant.

Cours pratiques [avec le concours du chef de clinique]. — 1 à 2 heures par semaine. Hôp. cant.

M. le Dr **O. Beuttner**, prof. ord.

Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.

Tous les jours, excepté le samedi, de 7 à 8 h. Maternité.

Cours théorique de gynécologie. 1 h.

Samedi, de 7 à 8 heures. Maternité.

¹ Institut pathologique.

² Hôpital cantonal.

<i>Cours pratique d'opérations gynécologiques.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Maternité.
M. le Dr A. D'Espine , prof. ord.	
<i>Pathologie interne. — Clinique des maladies des enfants.</i>	3 h.
Mardi, à 5 heures.	Policlinique.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr J.-L. Reverdin , prof. ord.	
<i>Médecine opératoire. — Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.</i>	8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.	Ec. Méd.
<i>Cours de polyclinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le Dr A. Mayor , prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique. — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition.</i>	4 h.
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Vendredi, à 5 h. ¹ / ₂ .	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Exercices de matière médicale et de pharmacologie [avec le concours du chef de laboratoire].</i>	2 h.
Samedi, de 10 heures à midi.	Policlinique.
M. le Dr L. Mégevand , prof. ord.	
<i>Médecine légale. — Cours théorique et pratique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud. ¹

¹ Morgue judiciaire.

<i>Déontologie médicale. — Devoirs du médecin. Le médecin vis-à-vis de ses confrères.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le Dr R. Weber , prof. ord.	
<i>Psychiatrie. — Cours théorique et clinique.</i>	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al ¹ .
M. le Dr H. Oltramare , prof. ord.	
<i>Clinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Hôp. cant.
M. le Dr H. Cristiani , prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène. — A lieu dans le semestre d'hiver.</i>	
<i>Exercices pratiques d'hygiène et de bactériologie.</i>	Annexe
Tous les jours [S'adresser au professeur].	de la Policlin.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	Annexe
Tous les jours [S'adresser au Professeur].	de la Policlin.
M. le Dr G. Haltenhoff , prof. ord.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Policlinique.
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Policlinique.
M. le Dr R. de Seigneux , prof. extr.	
<i>Policlinique gynécologique.</i>	2 h.
Mardi et jeudi, de 6 à 7 heures.	Maternité.

¹ Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr H. Audeoud. <i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i> Mardi, à 6 heures.	1 h. Policlinique.
M. le Dr Bétrix. <i>Répétitoires de gynécologie et d'obstétrique.</i> Lundi, de 4 à 6 heures.	2 h. Maternité.
M. le Dr Ed. Borel. <i>Répétitoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique. Jeudi, de 6 à 7 heures.	1 h. Univ. salle 33.
M. le Dr M. Bourcart. <i>Le massage en chirurgie et en gynécologie.</i> Jeudi, à 4 heures.	1 h. Maternité.
M. le Dr Ph. Bourdillon. <i>Policlinique des maladies des enfants.</i> Mardi, de 4 à 6 heures.	2 h. Dispensaire des méd.
M. le Dr F. Buscarlet. <i>Chirurgie d'urgence et petite chirurgie.</i> Mardi, à 3 heures.	1 h. Ec. Méd.
M. le Dr A. Collomb. <i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaire.</i> Samedi, de 4 à 6 heures.	2 h. Clinique particulière, 4, Rue de Lausanne.
M. le Dr A. Cramer. <i>Les maladies infectieuses au point de vue clinique et bactériologique, avec démonstrations et travaux pratiques.</i> Mardi, à 3 heures.	1 h. Policlinique.
M. le Dr Ch. Du Bois. <i>La syphilis. Microbiologie et séro-diagnostic.</i> Samedi, à 4 heures.	1 h. Hôp. cant.

M. le Dr D. Gourfein. <i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i> Jeudi, de 8 à 10 heures.	2 h. Clin. part.
M. le Dr L. Grounauer. <i>Leçons théoriques et pratiques de chimie orthopédique et de méchanothérapie.</i> Lundi, à 6 heures.	1 h. Ec. Méd.
M. le Dr N. Guerdjikoff. <i>Pathologie de l'accouchement.</i> Samedi, à 6 heures.	1 h. Maternité.
M. le Dr Huguenin. <i>Répétitoire de pathologie générale.</i> (Heure à fixer avec les étudiants). <i>Anatomie pathologique des organes génitaux de la femme.</i> Lundi, à 4 heures.	1 h. Univ. 1 h. Maternité.
M. le Dr G. Humbert. <i>Répétitoire de pathologie interne élémentaire.</i> Vendredi, de 8 à 10 heures du soir.	2 h. Hôp. cant.
M. le Dr Ch. Julliard. <i>Cours pratique de bandages et appareils chirurgicaux.</i> Mardi, à 3 heures.	1 h. Ec. Méd.
M. le Dr R. Koenig. <i>Répétitoire de gynécologie et accouchements.</i> Mardi et vendredi, à 4 heures. <i>Cours d'opérations abdominales sur l'animal.</i> Mardi et vendredi, à 5 heures.	2 h. Ec. Méd. 2 h. Ec. Méd.
M. le Dr E. Kummer. <i>Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales.</i> Mardi et vendredi, de 9 à 10 heures.	2 h. Hôp. Butini.
M. le Dr E. Lardy. <i>Chirurgie de guerre.</i> Mardi et vendredi, à 4 heures.	2 h. Ec. Méd.

- M. le Dr **E. Long.**
Pathologie du système nerveux. Démonstration microscopique, projections de coupes histologiques et de photographies de malades. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Hôp. cant.
- M. le Dr **A. Machard.**
Tuberculose articulaire et osseuse infantile. Cours théorique et pratique. 2 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). As. des Enf. mal., Pinchat.
- M. le Dr **E. Martin.**
Maladies des enfants. 1 h. 1/2
 Samedi, de 8 h. 1/2 à 10 heures. Hôp. Gourgas.
- M. le Dr **H. Nægeli-Akerblom.**
Histoire de la médecine. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Maternité.
- M. le Dr **A. Papadaki.**
Psychiatrie médico-légale. 1 h.
 (Heure à fixer avec les étudiants). Univ.
- M. le Dr **A. Patry.**
Technique ophtalmologique avec présentation de malades. 1 h.
 Lundi, à 4 heures. Hôp. cant.
- Symptômes oculaires des maladies du système nerveux.*
 Vendredi, à 4 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **E. Patry.**
Policlinique des accidents du travail. 1 h.
 Mardi, à 4 heures. R. de Hesse, 11.
- M. le Dr **M. Roch.**
Répétitoire de thérapeutique. 1 h.
 Jeudi, à 8 heures du soir. Clin. médicale.
- M. le Dr **Ch. Ruel.**
Répétitoire de médecine interne. 2 h.
 Jeudi et samedi, à 6 heures. Ec. Méd.

- M. le Dr **Ch. Senn.**
Répétitoire de chirurgie. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M^{lle} Dr **Lina Stern.**
Les processus chimiques de l'organisme animal. 1 h.
 Samedi, à 4 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **F. Tissot.**
Les taches en médecine légale. 1 h.
 Samedi, à 5 heures. Morgue jud.
- M. le Dr **A. Wyss.**
Cours de polyclinique oto-laryngologique. 2 h.
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Clinique particulière, 20, rue de Candolle.
- M. le Dr **Zbinden.**
Cours pratique de pathologie nerveuse en gynécologie. 1 h.
 Jeudi, à 4 heures. Maternité.

A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Petersbourg. (Examen passé sur le programme de 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Du-four, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études auprès du Secrétaire de l'Université.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5^o SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : **Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

6^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9^o SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10^o SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N. B. Dans ce plan d'études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'été 1909.

GENÈVE, le 1^{er} mars 1909.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtim. princ.
 M. = Maternité.

FACULTÉ DE MÉDECINE

E.M. = Ecole de médecine.
 P. = Policlinique.
 M.J. = Morgue judiciaire.
 A.A. = Asile des Aliénés.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
7 à 8	Beuttner M.	7 à 8					
8 à 9	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Gourfein Cl.p.	Eternod E.M. Askanazy I.P. Oltramare H.C.	Eternod E.M. Reverdin P. Beuttner M. Oltramare H.C. Martin 8 ¹ / ₂ H.C.	8 à 9
9 à 10		Kummer H. But.		Prevost E.M. Gourfein Cl.p.	Kummer H. But.	Reverdin P. Beuttner M. Martin Hôp. Ggas	9 à 10
9 à 10 ¹ / ₂	Girard H.C.		9 à 10 ¹ / ₂				
10 à 11				Eternod E.M. Prevost E.M.		Mayor P.	10 à 11
10 ¹ / ₂ à 12	Bard H.C.		10 ¹ / ₂ à 12				
11 à 12	Prevost E.M.	Prevost E.M.	Prevost E.M.	Eternod E.M.	Prevost E.M.	Prevost E.M. Mayor P. Mégevand M.J.	11 à 12

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Prevost 1 ¹ / ₂ E.M. Askanazy I.P. Haltenhoff P.	Mégevand M.J.	Weber A.A. Haltenhoff P.	Askanazy I.P.	D'Espine H.C. Mégevand M.J. Haltenhoff P.	Askanazy I.P.	2 à 3
3 à 4	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	Laskowski E.M. Buscarlet E.M. Cramer P. Julliard E.M.	Laskowski E.M. Weber A.A.	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	Laskowski E.M. D'Espine H.C.	Laskowski E.M. Askanazy I.P.	3 à 4
4 à 5	Mayor E.M. Béatrix M. Huguenin M. A. Patry H.C.	Mayor E.M. Kœnig E.M. Lardy E.M. E. Patry rue Hesse Senn E.M. Bourdillon Disp	Bard H.C.	Prevost E.M. Bourcart M. Zbinden M.	Kœnig E.M. A. Patry H.C. Lardy E.M. Senn E.M.	Collomb Cl.p. Du Bois H.C. Stern E.M.	4 à 5
5 à 6	Reverdin E.M. Béatrix M.	D'Espine P. Reverdin E.M. Kœnig E.M. Bourdillon Disp	Bard H.C. Reverdin E.M.	Wyss Clin. part.	Réverdin E.M. Kœnig E.M.	Collomb Cl.p. Tissot M.J.	5 à 6
5 ¹ / ₂ à 7					Mayor P.		5 ¹ / ₂ à 7
6 à 7	Mayor P. Reverdin E.M. Grounauer E.M.	De Seigneux M. Reverdin E.M. Audeoud P.	Mayor P. Reverdin E.M.	De Seigneux M. Borel U. 33 Ruel E.M. Wyss Clin. part.	Reverdin E.M.	Guerdjikoff M. Ruel E.M.	6 à 7
8 à 9				Roch Cl. méd.	8 à 10 h. Humbert H.C.		8 à 9

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1909 et 1910.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1912, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1912.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

2000 fr. — SUJET : *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en juin 1910.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1910.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

4000 fr. — SUJET : *Indiquer quel était, à la cour de François 1^{er}, le parti qu'on peut appeler libéral. Dire ses origines, ses destinées, sa politique à l'intérieur et au dehors du royaume.*

Le prix sera décerné en juin 1910.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède

L'Université décernera, en juin 1911, et, à partir de là tous les deux ans, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1911.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1909, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1910, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1909, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1910, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1909.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1909, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *vingt-cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1909 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1908.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1909 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion du salut dans l'Ancien Testament :
son essence, ses variations, leurs causes et leurs conséquences.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1909.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera en juin 1910 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion nouvelle de la révélation progressive :
étude philosophique et critique.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1910.

Dispositions relatives aux prix Chenevière et Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1909, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Des caractères cliniques et anatomo-pathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis

avant le 1^{er} janvier 1909, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera en juin 1909, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1909.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1910, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} janvier 1910.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

ROBERT CHODAT, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs;

Pour le grade de licencié, 100 francs;

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs;

Pour le diplôme de chimiste, 200 francs;

Pour le grade de docteur, 200 francs;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr.;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1^o Baccalauréat ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2^o Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3^o Licence ès lettres; ès sciences sociales; ès sciences politiques; en droit; en théologie. — Diplôme de chimiste. — Diplôme de pharmacien.

4^o Doctorat ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

moderne ont lieu à la fin du semestre d'hiver et, exceptionnellement, à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire de l'Université.

Les certificats d'écoles étrangères qui ne sont pas rédigés dans l'une des trois langues nationales doivent être accompagnés d'une traduction faite ou revisée par le Traducteur officiel de la Chancellerie du Canton de Genève. Ces pièces, déposées au Secrétariat de l'Université, seront transmises à la Chancellerie, qui les rendra, munies du visa officiel, à MM. les Etudiants, de 11 heures à midi et de 4 à 5 heures.

Prière de s'adresser au Traducteur officiel, Chancellerie d'Etat, Hôtel-de-Ville, n^o 9, au 1^{er} étage.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n^o 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
 5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
 18. — Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
-

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIÈRE, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

- MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.
W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.
Guillaume FATIO.
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.
H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
Ed. CLAPARÈDE, professeur à l'Université.
- M^{me} Emilie GAUTIER.
M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

- | | |
|---------------------------------|--|
| Allemagne | Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>). |
| Angleterre | Passeport. |
| Autriche | Passeport. |
| Belgique | Acte d'immatriculation du Consulat à Genève. |
| Brésil | Certificat de nationalité ou passeport. |
| Danemark | Acte d'origine authentique par un Consulat en Suisse. |
| Espagne | Acte d'immatriculation du Consulat à Genève. |
| France | <i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire.
— <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat. |
| Grèce | Passeport. |
| Hongrie | Passeport. |
| Pays-Bas | Passeport ou certificat de nationalité. |
| Italie | Passeport. |
| Russie | Passeport. |
| Bulgarie | Passeport. |
| Serbie | Passeport. |
| Suède et Norvège | Passeport. |
| Suisse | Acte d'origine. |
| Etats-Unis | Passeport. |

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel-de-Ville, n° 2, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Les subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

PITTARD, Eugène, maître au Collège.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures ; en outre, tous les soirs, de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique et universitaire.

Bibliothèque publique et universitaire. La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 1.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.
 Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Pinchat.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
 × Fehr, Henri, route de Florissant, 72.
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
 François, Alexis, rue de Candolle, 20.
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.
 Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
 Gautier, Raoul, Cologny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
 Girard, Charles, rue Senebier, 20.
 Giraud-Teulon, Alexis, La Mulatière (Rhône), France.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 × Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages, 3.
 Guye, Charles, Eugène, route de Florissant, 4.
 × Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Lendner, Alfred, rue des Eaux-Vives, 77.

- MM. Martin, Alfred, Corraterie, 10.
 Martin, Ernest, Chambésy.
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.
 Pearce, Francis, boulevard des Philosophes, 24.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Emile, rue des Vollandes, 5.
 Rehfous, Louis, rue Petitot, 15.
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 × Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Rosier, William, Petit-Saconnex.
 Sarasin, Charles, Cité, 22.
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.
 Seigneux, de, Raoul, rue Bovy-Lysberg, 9.
 × Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
 × Spira, Emile, chemin de la Pommière.
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.
 × Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Winiarski, Léon, Acacias, 39.
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
 Yung, Emile, rue Saint-Léger, 2.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Bally, Charles, avenue de Lancy, 12.
 Basadona, Mario, rue Ph.-Plantamour, 27.
 Baume, G., quai des Eaux-Vives, 44.
 Bernoud, Alphonse, quai Pierre-Fatio, 4.
 Bersot, Daniel, route Caroline, 44.
 Bétrix, A.; place du Port, 1.
 Borel, Edouard, Hospice de Perreux, Neuchâtel.
 Boubier, Maurice, boulevard des Philosophes, 13.
 Bourcart, M., rue de la Tour-de-l'Île, 4.

MM. Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
 Buscarlet, F., rue Petitot, 12.
 Caleb, Albert, place du Molard, 9.
 Cantoni, H., rue de Hesse, 12.
 Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
 Claparède (de), Arthur, La Boissierette, Eaux-Vives.
 Collet, L.-W., rue Saint-Léger, 5.
 Collomb, Auguste, rue de Lausanne, 4.
 Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
 Cramer, Alec, Policlinique, avenue du Mail.
 Darier, Georges, Promenade St-Antoine, 22.
 Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.
 Denso, Paul, Grand-Lancy, 95.
 Deonna, Woldemar, route de Malagnou, 53.
 DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.
 Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
 Durand, E., villa Les Grottes, 59.
 Fahmi, Mohammed, boulevard Carl-Vogt, 63.
 Falk, F., rue de Candolle, 30.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.
 Grandjean, Frank, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
 Grounauer, L., rue de Candolle, 18.
 Guerdjikoff, N., rue de Hollande, 16.
 Haissly, Maxime, rue Bernard-Dussaud.
 Hayem, Henri, Collonges-sous-Salève, Haute-Savoie.
 Hersch, L., rue de la Synagogue, 35.
 Hochreutiner, G., rue de la Cloche, 8.
 Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.
 Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
 Joukowski, Etienne, rue de Carouge, 116.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.
 Khotinsky, Eugène, rue Hugo-de-Senger, 6.
 Kœnig, René, rue de la Monnaie, 3.
 Kummer, Ernest, plateau de Champel, 15.
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.
 Léale, Henri, boulevard du Pont-d'Arve, 15.
 Liwchitz, Grégoire, villa Romaine, Lausanne.
 Machard, Alfred, rue de la Croix-d'Or, 33.
 Maday, de, André, boulevard du Pont-d'Arve, 11.
 Mallet, Ed., Lancy.
 Martin, Edouard, route de Malagnou, 3.
 Martin, Camille, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.
 Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
 Monnier, Alfred, rue de l'Université, 5.
 Naegeli-Akelblom, rue Tœpffer, 11 bis.
 Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.
 Pasmanik, Dorothée, chemin Venel, 7, Champel.

MM. Patry, A., rue de la Tour-de-l'Île, 4.
 Patry, Eug., route de Malagnou, 16.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Pittard, Eugène, route de Florissant, 72.
 Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.
 Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
 Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
 Roget, F.-F., chemin Malombré, 14, Champel.
 Roussy, Albert, rue Pierre-Fatio, 13.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Saussure, de, René, Chambésy.
 Scheuer, O., rue de la Synagogue, 35.
 Schidloff, Arthur, boulevard Carl-Vogt, 97.
 Sechehayé, Albert, chemin des Charmilles, 39.
 Senn, Ch., rue Saint-Léger, 8.
 Steinmann, Emile, rue du Belvédère, 1.
 Stern, Lina, rue Lombard, 4.
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.
 Viret, Louis, Les Iris, rue Jean-Jaquet, 77.
 Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
 Werner, Florissant, 5.
 Wilmot, Emile, boulevard des Philosophes, 23.
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
 Zbinden, Louis, Grange-Falquet, Chêne.
 Zbinden, Henri, rue du Rhône, 6.

Secrétaire de l'Université :

M. A. Roussy, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-comptable**, dans le bâtiment principal de l'Université, aux Bastions, sont ouverts de 8 ou 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures ; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

M. E. Clément, Bâtiment de l'Université.
 M^{mes} V^e Ramaz, Ecole de Médecine.
 X., Institut pathologique.
 Ramel, Maternité.
 MM. Hämmerli, Ecole de chimie.
 Pianca, Policlinique.
 Arlaud, Morgue judiciaire.